

# Lignes directrices sur l'astrophilatélie

## Introduction

Ces lignes directrices sont publiées par la Commission d'astrophilatélie de la FIP afin d'aider les exposants dans la préparation et les juges dans l'évaluation des expositions d'astrophilatélie.

Elles ont pour but de fournir des conseils concernant

1. La définition et la nature des expositions astrophilatéliques
2. Les principes de composition d'une exposition
3. Les critères d'évaluation des expositions d'astrophilatélie

## 1. Définition et nature des expositions d'astrophilatélie

L'astrophilatélie est l'étude des vols spatiaux et des événements liés à l'espace à l'aide de matériel philatélique.

Il s'agit d'une étude philatélique des progrès historiques, scientifiques et techniques réalisées dans l'exploration de l'espace. Cela comprend les premières recherches sur la stratosphère, le développement de la fusée et les précurseurs des différents types d'engins spatiaux. Les projets, les événements et les programmes spatiaux pertinents sont documentés.

### Matériel philatélique approprié

Matériel postal-astrophilatélique. Les articles philatéliques qui commémorent un événement et qui sont passés par la poste avec un ou des timbres, un ou des cachets postaux, un ou des cachets postaux de bord, des étiquettes et des marques indiquant un traitement spécial. Il comprend le matériel produit lors de la préparation de l'événement tel que les vignettes, les dessins d'artistes, les essais, les épreuves, les essais de couleurs, les erreurs d'impression.

Matériels astrophilatéliques transportés par fusée. Objets philatéliques comportant un ou des cachets de bord, une oblitération spéciale, un sceau sec ou une ou des signatures d'authentification prouvant qu'ils se trouvent à bord d'une fusée ou d'un vaisseau spatial.

Les articles philatéliques sont les timbres, les couvertures, les articles de papeterie, les télégrammes, le courrier militaire, le courrier stratosphérique, le courrier des fusées, le courrier maritime, les colis postaux, les tracts de propagande, le courrier électronique, les lettres et autres formes similaires de services postaux. Dans les présentes lignes directrices, le terme « couverture » englobe tous les articles philatéliques.

Les cachets postaux sont l'élément le plus important de chaque couverture astrophilatélique. Les enveloppes doivent être oblitérées dans un bureau de poste proche de l'événement ou par l'unité militaire réalisant le projet le jour de l'événement. Si le bureau de poste est fermé, le cachet du jour d'ouverture suivant est accepté. Pour les événements se déroulant dans l'espace, le cachet du bureau de poste proche du centre de contrôle de la mission concerné ou les enveloppes du bureau de poste à bord de la station spatiale doivent être indiqués.

Couvertures d'événements. Les couvertures documentant des événements tels que le lancement, l'amarrage, le désamarrage, les sorties extravéhiculaires, l'atterrissage, les lancements interrompus, les lancements d'essai et les échecs de lancement peuvent être présentées. Les annulations relatives aux lancements et aux atterrissages ne doivent être présentées que si elles proviennent du bureau de poste le plus proche du lancement ou de l'atterrissage, avec la date exacte de l'événement. En cas d'incendie ou d'écrasement d'un engin spatial, le cachet du bureau de poste situé à proximité du centre de contrôle de la mission ou de la zone d'écrasement est acceptable.

Les enveloppes portant un cachet de la poste des installations d'appui aux vols spatiaux, notamment les stations de poursuite, les navires de récupération primaire/secondaire, les avions, les hélicoptères de sauvetage et autres aéronefs d'appui, peuvent être présentées si le cachet de la poste a été apposé pendant la mission. Dans de nombreux cas, ces installations utilisent des cachets officiels, qui sont préférés.

Les couvertures documentant les essais, les étapes techniques, organisationnelles ou politiques des vols spatiaux ou des programmes spatiaux peuvent être incluses. Il s'agit notamment des réunions importantes, des lancements et des retours, ainsi que de l'achèvement et de la livraison de composants clés des fusées et des engins spatiaux. Toutefois, ce type de matériel ne doit pas dominer. Lorsqu'il n'existe pratiquement aucune couverture d'événement (par exemple, les premiers Peenemünde, le courrier militaire soviétique ou chinois), la couverture doit porter une date aussi proche que possible de l'événement. Si la date correcte ne peut être illustrée que de cette manière, un emplacement plus éloigné que le bureau de poste le plus proche est autorisé.

#### Timbres, entiers postaux et oblitérations spéciales

Timbres ou entiers postaux émis par l'administration postale d'un pays impliqué dans l'événement spatial représenté, dans les 12 mois suivant l'événement. Ils ne doivent pas porter de mention soulignant un anniversaire. Dans des cas exceptionnels, lorsqu'il n'existe pas d'autres documents, des timbres datant de plus de 12 mois ou des émissions anniversaires sont acceptables, mais ils doivent toujours provenir du pays impliqué dans l'événement et être accompagnés d'une justification détaillée.

Lorsqu'il n'existe pas d'enveloppes d'événement avec une date correcte, des oblitérations spéciales émises dans les 12 mois suivant l'événement par un bureau de poste d'un pays impliqué dans l'événement peuvent être utilisées. Les cachets postaux du premier jour d'émission ne doivent pas être indiqués, sauf si la date coïncide avec l'événement. Ce type de matériel ne doit pas dominer.

### Courrier spatial

Matériel philatélique embarqué à bord d'au moins un engin spatial. Il doit être oblitéré à bord et porter les marques appropriées (cachet de la poste de bord, cachet ou signature(s) d'authentification). Le courrier spatial peut être signé par des membres de l'équipage ou par l'ensemble de l'équipage séjournant dans l'espace.

## **2. Principes de composition d'une exposition**

Une exposition astrophilatélique doit avoir un début clair, un thème central et une fin logique.

L'exposition doit comporter une feuille d'introduction ou une page de titre qui doit comprendre les éléments suivants :

- Le titre de l'exposition
- Une description de l'objectif de l'exposition
- Une description de la portée de l'exposition (ce qui est inclus et ce qui est omis)
- Un plan de la structure de l'exposition - chapitres ou sections (et non une description « image par image » ou « page par page »).
- Des informations générales brèves, précises et pertinentes sur le sujet
- Une liste des principales références bibliographiques, de recherches personnelles ou de sites web.

Le corps de l'exposition doit être constitué d'un ensemble logique et cohérent de documents illustrant une ou plusieurs des catégories ci-dessous, ou un sous-ensemble de celles-ci.

1. Précurseurs des vols de fusées {fusées postales, ballons stratosphériques, développement de fusées}
2. Programme(s) spatial(aux) non habité(s) {national, international ou non gouvernemental}
3. Programme(s) spatial(aux) habité(s) {national, international ou non gouvernemental}
4. Histoire de l'exploration spatiale, des précurseurs aux stations spatiales.

## Exposition astrophilatélique d'un seul tenant

Une exposition d'astrophilatélie à cadre unique est une exposition dont le sujet est très restreint. Si l'exposition peut être présentée dans plus d'un cadre, le sujet n'est pas approprié.

Une sélection d'éléments d'une exposition à cadres multiples peut convenir, à condition que la sélection puisse traiter entièrement un sous-thème naturel de l'exposition dans un seul cadre. Un extrait d'une exposition à cadres multiples, ne montrant que les meilleurs éléments (« cherry picking ») d'une exposition à cadres multiples n'est pas approprié.

### 3. Critères d'évaluation des expositions d'astrophilatélie

Le jugement d'une exposition sera effectué conformément à la section V du GREX.

Le jury utilisera les critères généraux suivants (GREV, articles 4 et 5) :

<u>Critères de jugement</u>	<u>Points</u>	<u>GREV Référence</u>
1. Traitement	20	GREV, Article 4.5
2. Importance philatélique	10	GREV, Article 4.6
3. Connaissances philatéliques et connexes, études et recherches personnelles	35	GREV, Article 4.7
4. État de conservation	10	GREV, Article 4.8
5. Rareté	20	GREV, Article 4.8
6. Présentation	5	GREV, Article 4.9

Les exposants doivent être conscients de la nécessité d'examiner attentivement les différents aspects qui se combinent pour maximiser la récompense qu'une exposition peut attirer.

Quelques indications sont données ci-dessous sur les éléments de base qui sous-tendent chaque critère individuel.

#### 1. Traitement (20 points)

Le traitement de l'exposition reflète la mesure dans laquelle l'exposant peut créer une exposition équilibrée et caractéristique du sujet choisi. Une progression logique facile à suivre et une rédaction claire et concise aideront les jurés à apprécier l'exposition. En évaluant le traitement, les jurés vérifieront que les déclarations faites dans l'introduction et le plan sont représentées de manière adéquate dans l'exposition.

Le traitement de l'exposition est évalué en fonction des éléments suivants :

- La page de titre de l'exposition montre l'objectif de l'exposition, en définit la portée, explique le plan et la structure et guide le juré vers la littérature/les références les plus importantes pour le sujet choisi.
- Le sujet a été choisi de manière à permettre une exposition bien équilibrée dans l'espace disponible.
- Le contenu reflète le titre, l'objectif, la portée et le plan.
- Il y a une narration logique, créée avec du texte et du matériel, avec un bon équilibre entre les différentes parties de l'exposition.
- Les titres facilitent la compréhension du traitement.
- Il existe un bon équilibre entre les différentes parties de l'exposition
- Les points de départ et d'arrivée de l'exposition sont naturels.
- L'exhaustivité du matériel présenté par rapport à la portée de l'exposition, avec des précurseurs le cas échéant.
- Il n'y a pas de matériel en double.
- L'accent est mis sur les couvertures d'événements. Les timbres, les entiers postaux et les oblitérations spéciales n'occupent pas une place prépondérante.
- Le texte de chaque article couvre les aspects essentiels des données techniques, des dates et du lieu.

## **2. Importance philatélique (10 points)**

L' 'importance' d'une exposition est déterminée à la fois par l'importance de l'exposition elle-même par rapport au sujet choisi et par l'importance globale de ce sujet dans l'astrophilatélie.

Lors de l'évaluation de l'importance de l'exposition, les éléments suivants sont pris en compte :

- La difficulté de collectionner la zone choisie
- L'importance de la zone sélectionnée par rapport à l'astrophilatélie mondiale.
- L'importance de la zone sélectionnée par rapport au programme spatial ou au sujet spécifique.
- L'importance du matériel présenté par rapport à la zone sélectionnée
- L'importance du matériel clé du sujet choisi.

## **3. Connaissances philatéliques et connexes, études et recherches personnelles (35 points)**

**Les connaissances philatéliques et connexes** sont démontrées par les éléments choisis et leurs explications. L'étude personnelle est démontrée par l'analyse correcte des éléments. L'étude personnelle est démontrée par la présentation de nouveaux faits liés au sujet choisi.

Seules les connaissances, l'étude et la recherche documentées par les objets de l'exposition peuvent être évaluées, mais les informations données ne doivent pas prendre le pas sur le matériel philatélique exposé.

Les connaissances philatéliques et connexes de l'exposition sont démontrées par :

- Une compréhension complète et précise du sujet.
- Un bon choix d'objets reflétant une bonne connaissance du domaine choisi.
- Description précise du matériel avec indication claire des falsifications, altérations, antidatations ou réparations.
- Les mentions de rareté (« Un exemplaire de X enregistré ») indiquent leur source. Des expressions telles que « unique » ou « très rare » ne sont pas utilisées.

**L'étude personnelle et la recherche** de l'exposition sont démontrées par :

- L'exactitude et la pertinence de la description des principaux détails du vol, des données techniques et de l'objectif de la mission.
- La connaissance des précurseurs, de l'évolution technique et de la chronologie des événements est démontrée
- La recherche et les nouvelles découvertes font l'objet d'une couverture complète en fonction de leur importance.
- Utilisation appropriée de la littérature existante dans le domaine.

Il n'est pas réaliste d'exiger d'un exposant qu'il développe de nouvelles découvertes dans un domaine qui a fait l'objet de nombreuses études et recherches. Ces expositions ne seront pas pénalisées en raison d'un manque de recherche personnelle, mais elles recevront une attention supplémentaire si l'exposant est parvenu à faire de nouvelles découvertes.

#### **4. État (10 points)**

L'état de l'exposition est démontré par :

- Le matériel est dans l'ensemble en bon état, s'il est disponible
- Des oblitérations fines et claires dans la mesure du possible.
- Si un objet a été réparé ou manipulé, il doit être décrit comme tel.
- Le matériel courant et moderne doit être en parfait état. Les exceptions sont les objets provenant d'un accident, d'un atterrissage en catastrophe ou d'un autre événement irrégulier.
- Les exposants sont encouragés à présenter du matériel unique ou très rare, qui n'est pas en parfait état, mais il leur est déconseillé d'inclure des objets courants dans un état similaire.

## **5. Rareté (20 points)**

La rareté est la rareté relative (et non la valeur) des objets philatéliques présentés. La rareté de l'exposition est évaluée sur la base des critères suivants

- La difficulté d'obtenir le matériel pertinent et intéressant présenté
- Le fait que la plupart des objets rares appropriés sont présentés
- Le matériel courant ne domine pas l'exposition.
- L'exposition serait difficile à reproduire.

## **6. Présentation (5 points)**

La méthode de présentation doit permettre de mettre en valeur le matériel de manière équilibrée, à la fois dans la feuille, dans le cadre et dans l'ensemble de l'exposition.

La présentation de l'exposition est évaluée en fonction des critères suivants

- Bon équilibre dans les cadres et les pages individuelles, avec des variations dans la mise en page entre les pages.
- Bonne utilisation de la page, sans trop d'espace blanc sur les pages.
- Montage soigné
- Le texte est clair, concis et pertinent par rapport au matériel choisi et au sujet de l'exposition.
- La superposition d'éléments est acceptée, mais il faut éviter de masquer des caractéristiques importantes.
- Les illustrations ne sont pas trop dominantes et les photocopies doivent présenter une différence de taille d'au moins 25 % par rapport à l'original.

Le fait que le texte soit manuscrit, dactylographié ou imprimé n'entraîne aucun avantage ou désavantage. Les encres de couleur vive et les pages d'album colorées sont à éviter.

## **Dispositions finales**

Ces lignes directrices n'ont pas pour but de fournir une réponse à toutes les questions possibles des exposants ; nous espérons néanmoins que ces conseils aideront le juge et l'exposant à mieux comprendre les règlements.

En cas de divergence entre le texte et la traduction, c'est le texte anglais qui fait foi.

Les Directives pour le jugement des expositions astrophilatéliques (ont été approuvées par le Conseil de la FIP lors de la 144ème réunion du Conseil de la FIP à Lugano le 22 mai 2022).

[Traduction française : responsable de discipline astrophilatélie F.R.C.P.B.-2025]